



**AMENDEMENTS AUX STATUTS  
ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX  
DE L'INSTITUT D'ÉTUDES DES  
DYNAMIQUES  
CONTEMPORAINES DE L'ÉTAT  
ET DES SOCIÉTÉS EN  
AFRIQUE**

**IDÉES-AFRIQUE**

---

*(Adoption à l'Assemblée générale annuelle du 29 novembre 2025)*



## **Préambule**

Les présents amendements visent à mettre à jour les statuts et règlements généraux d'IDÉES-AFRIQUE adoptés le 3 juin 2023, afin de refléter:

1. L'évolution de l'organisation vers un modèle d'économie sociale
2. L'explicitation claire de sa mission
3. La formalisation de sa structure de comités

Ces amendements s'inscrivent dans une démarche de transformation stratégique visant à renforcer la gouvernance démocratique, la viabilité financière et l'impact social de l'organisation. Les statuts et règlements généraux amendés tiennent lieu de document statutaire prévu à cette fin. Ils prennent effet dès approbation par l'Assemblée générale des membres et la signature des membres autorisés du Conseil d'administration.



## **PARTIE I – MISSION ET ORIENTATION STRATÉGIQUE**

### **Article 1.08 – Mission de l'organisation**

#### **1.08.1 Énoncé de mission**

IDÉES-AFRIQUE a pour mission de contribuer à la transformation durable du continent africain et au renforcement des relations prospères, multidimensionnelles et durables entre l'Afrique et le Canada.

L'organisation œuvre à :

- Produire et diffuser des connaissances scientifiques et stratégiques sur les dynamiques contemporaines de l'État et des sociétés en Afrique
- Renforcer les capacités des institutions, organisations et praticiens œuvrant pour le développement africain
- Accompagner les processus de transformation sociale, politique, économique et environnementale en Afrique et au Canada. Cela inclut l'entrepreneuriat, la formation, le plaidoyer.
- Faciliter les échanges, partenariats et collaborations stratégiques entre l'Afrique et le Canada
- Soutenir l'inclusion et le bien-être des communautés africaines et afrodescendantes au Canada
- Œuvrer à la promotion et à la diffusion de la culture en général, et des cultures et œuvres culturelles africaines et afrodescendantes au Canada, en particulier.
- Sensibiliser, informer et engager le public canadien sur des problématiques et enjeux d'intérêt général liées à la construction du vivre-ensemble.

#### **1.08.2 Valeurs fondamentales**

L'action d'IDÉES-AFRIQUE s'appuie sur les valeurs suivantes:

- Excellence et rigueur scientifique
- Responsabilité et redevabilité (inspirée de la maxime akan « Fawodhodie ène obre na enam » – pas d'indépendance sans responsabilité)
- Inclusivité et diversité
- Solidarité et réciprocité
- Innovation et créativité
- Participation et gouvernance démocratique
- Développement durable et justice sociale



### **1.08.3 Vision**

IDÉES-AFRIQUE aspire à devenir une référence reconnue dans l'analyse des enjeux africains contemporains et un acteur incontournable du renforcement des relations Canada-Afrique, en mobilisant la synergie de quatre familles de savoirs: savoirs locaux africains, savoirs institutionnels, savoirs académiques du Nord et savoirs des autres « Suds ».



## **PARTIE II – MODÈLE D'ÉCONOMIE SOCIALE**

### **Article 1.09 – Orientation vers l'économie sociale**

#### **1.09.1 Principes d'économie sociale**

IDÉES-AFRIQUE s'engage à opérer selon les principes de l'économie sociale, notamment:

- La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus et des surplus
- La finalité de service aux membres et à la collectivité plutôt que de profit
- L'autonomie de gestion par rapport à l'État
- La gouvernance démocratique impliquant les membres et les parties prenantes
- La participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective
- Le respect de la dignité humaine et la promotion de l'équité
- L'engagement envers le développement durable

#### **1.09.2 Modèle de gouvernance démocratique**

Sans préjudice des dispositions existantes de l'Article 5, la gouvernance d'IDÉES-AFRIQUE intègre les mécanismes suivants:

- **Assemblée générale diversifiée:** L'assemblée générale des membres constitue l'instance souveraine de l'organisation et comprend une représentation équilibrée des différentes catégories de membres et parties prenantes.
- **Conseil d'administration équilibré:** Le conseil d'administration reflète:
  - Une représentation géographique équilibrée entre le Québec/Canada et l'Afrique
  - Une diversité d'expertises (recherche, développement, affaires, culture, humanitaire)
  - Une parité hommes-femmes
  - Une représentation intergénérationnelle
- **Conseil des points focaux:** Un mécanisme consultatif permettant l'intégration des points focaux africains dans la gouvernance stratégique de l'organisation.
- **Gestion participative:** Des mécanismes de consultation et de participation continue des membres, du personnel et des parties prenantes dans les décisions stratégiques.



### 1.09.3 Modèle économique hybride

**Diversification des revenus:** IDÉES-AFRIQUE vise un modèle de financement équilibré composé de:

- 60% de revenus autonomes provenant de la vente de services et produits
- 40% de revenus externes provenant de subventions publiques et de dons privés

- **Tarifification modulée et équitable:**

- Une grille tarifaire différenciée selon la capacité de payer des bénéficiaires
- Des tarifs préférentiels pour les OBNL, organisations communautaires et institutions publiques africaines
- Des bourses et programmes d'accès gratuit pour les populations vulnérables
- Des tarifs commerciaux pour les entreprises privées et organisations à forte capacité financière

- **Réserve financière:** L'organisation constitue progressivement une réserve financière équivalente à six (6) mois d'opération pour assurer sa pérennité.

### 1.09.4 Distribution des surplus

Conformément aux principes de l'économie sociale et sous réserve des exigences de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif:

Les surplus générés par l'organisation sont réinvestis prioritairement dans la mission sociale et les activités de l'organisation.

Les surplus peuvent être affectés à:

- La consolidation de la réserve financière
- Le développement de nouveaux programmes et services
- Le renforcement des capacités organisationnelles
- Le soutien aux membres et partenaires stratégiques
- Des projets d'innovation sociale

Aucune distribution de dividendes ou de profits n'est effectuée aux membres, administrateurs ou dirigeants.



### **1.09.5 Comptabilité sociale et mesure d'impact**

En complément de sa comptabilité financière, IDÉES-AFRIQUE met en place un système de comptabilité sociale permettant de mesurer son impact social, culturel et environnemental.

L'organisation développe et utilise des indicateurs d'impact social alignés sur sa mission, incluant notamment:

- Impact organisationnel (nombre de personnes et organisations touchées, satisfaction des bénéficiaires)
- Impact territorial (contribution au développement local au Québec et en Afrique)
- Impact interculturel (promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle)
- Impact sur le développement durable (contribution aux objectifs de développement durable)

Un rapport d'impact social annuel est présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle.

### **1.09.6 Ancrage territorial et partenariats**

IDÉES-AFRIQUE s'engage à:

- S'ancrer dans les territoires où elle opère (Québec, Canada, Afrique)
- Participer activement aux réseaux et instances de concertation de l'économie sociale
- Développer des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs de l'économie sociale
- Mutualiser les ressources avec des organisations partageant des missions complémentaires

L'organisation adhère aux réseaux sectoriels et territoriaux pertinents, notamment:

- Au Québec: Chantier de l'économie sociale, pôles régionaux d'économie sociale, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)
- Au Canada: Réseau canadien de développement économique communautaire
- À l'international: Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS)



## **PARTIE III – STRUCTURE DES COMITÉS**

### **Article 6.05 – Comités du conseil d'administration**

#### **6.05.1 Pouvoir de création de comités**

Le conseil d'administration peut créer des comités permanents ou ad hoc pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Ces comités peuvent être:

- Des comités du conseil d'administration (composés majoritairement d'administrateurs)
- Des comités de travail ou opérationnels (composés de membres, d'employés et d'experts externes)
- Des comités consultatifs (apportant une expertise spécialisée)

#### **6.05.2 Comités permanents**

Les comités permanents suivants sont établis:

##### **A. COMITÉ SCIENTIFIQUE**

###### **Mandat:**

- Orienter et superviser les activités de recherche de l'organisation
- Assurer la rigueur scientifique et l'excellence des publications
- Proposer des thématiques prioritaires de recherche
- Évaluer les projets de recherche et les publications
- Superviser la revue "Notes politiques: des solutions pour l'action publique"
- Développer des partenariats avec des institutions académiques

###### **Composition:**

- Minimum 3 membres, maximum 7 membres
- Présidé par un administrateur
- Comprend des chercheurs, professeurs et experts reconnus
- Privilégie la diversité disciplinaire et géographique

##### **B. COMITÉ HUMANITAIRE**

###### **Mandat:**

- Concevoir et superviser les projets humanitaires de l'organisation
- Identifier les besoins et opportunités d'intervention



- Assurer la conformité avec les standards humanitaires internationaux
- Superviser la mise en œuvre des projets de santé, éducation et assistance
- Développer des partenariats avec des organisations humanitaires
- Coordonner les interventions d'urgence

**Composition:**

- Minimum 3 membres, maximum 7 membres
- Présidé par un administrateur ou un membre désigné
- Comprend des professionnels de l'action humanitaire
- Inclut des représentants des communautés bénéficiaires

**C. COMITÉ POLITIQUE ET RELATIONS PUBLIQUES**

**Mandat:**

- Développer la stratégie de communication et de relations publiques
- Gérer les relations avec les médias et les parties prenantes
- Organiser des activités de sensibilisation et de plaidoyer
- Superviser les activités de lobbying et de représentation
- Coordonner les relations avec les institutions gouvernementales
- Promouvoir l'image et la visibilité de l'organisation

**Composition:**

- Minimum 3 membres, maximum 7 membres
- Présidé par un administrateur
- Comprend des experts en communication, relations publiques et affaires publiques
- Inclut des personnes ayant une expérience en diplomatie ou relations internationales

**D. COMITÉ ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET CLIMAT**

**Mandat:**

- Élaborer et superviser les programmes environnementaux
- Développer des initiatives sur la sécurité alimentaire et l'adaptation climatique
- Assurer l'intégration des principes de développement durable
- Promouvoir les pratiques écoresponsables au sein de l'organisation
- Développer des partenariats dans le domaine environnemental



- Contribuer aux débats sur les politiques climatiques

**Composition:**

- Minimum 3 membres, maximum 7 membres
- Présidé par un administrateur ou un membre désigné
- Comprend des experts en environnement, agriculture, climat et développement durable
- Privilégie l'expertise en contexte africain

**E. COMITÉ CULTURE**

**Mandat:**

- Concevoir et coordonner les activités culturelles de l'organisation
- Organiser le Festival de l'Afrique à Beauharnois et autres événements culturels
- Promouvoir les cultures africaines et afrodescendantes au Canada
- Développer des partenariats avec des institutions et artistes
- Valoriser le patrimoine culturel africain
- Favoriser le dialogue interculturel

**Composition:**

- Minimum 3 membres, maximum 7 membres
- Présidé par un administrateur ou un membre désigné
- Comprend des artistes, promoteurs culturels et médiateurs culturels
- Reflète la diversité des expressions culturelles africaines

**6.05.3 Autres comités**

Le conseil d'administration peut créer d'autres comités selon les besoins, notamment:

- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité des finances et de vérification
- Comité de développement et de levée de fonds
- Comité des ressources humaines
- Conseil des points focaux (comité consultatif intégrant les représentants des pays africains)



#### **6.05.4 Mandat et fonctionnement des comités**

Chaque comité adopte, avec l'approbation du conseil d'administration, un mandat écrit précisant:

- Ses objectifs et responsabilités
  - Sa composition
  - La durée du mandat de ses membres
  - Sa fréquence de réunion
  - Ses modalités de reddition de comptes
- Les comités se réunissent au moins trois (3) fois par année, ou selon la fréquence déterminée dans leur mandat.
  - Les comités font rapport au conseil d'administration de leurs activités et recommandations selon les modalités établies dans leur mandat.
  - Le quorum d'un comité est fixé à la majorité de ses membres, sauf disposition contraire de son mandat.

#### **6.05.5 Nomination et destitution des membres de comités**

- Les membres des comités sont nommés par résolution du conseil d'administration pour un mandat d'une durée maximale de deux (2) ans, renouvelable.
- Le conseil d'administration peut, par résolution et sans motif, destituer tout membre d'un comité.
- Un membre de comité peut démissionner en tout temps en donnant un avis écrit au président du comité et au secrétaire de l'organisation.

#### **6.05.6 Ressources et soutien**

Le conseil d'administration fournit aux comités les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mandat, incluant un soutien administratif, un accès aux informations pertinentes et, le cas échéant, un budget de fonctionnement.



## **PARTIE IV – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES**

### **Article 11 – Dispositions transitoires**

#### **11.01 Mise en œuvre progressive**

- Les amendements relatifs au modèle d'économie sociale (Article 1.09) sont mis en œuvre progressivement sur une période de transition de trois (3) ans suivant leur adoption.
- Un plan de transition détaillé est élaboré par le conseil d'administration dans les trois (3) mois suivant l'adoption des présents amendements.

#### **11.02 Formation et accompagnement**

- Un programme de formation sur les principes et pratiques de l'économie sociale est offert aux administrateurs, dirigeants, membres des comités et employés dans l'année suivant l'adoption des présents amendements.
- L'organisation peut recourir à des ressources externes (consultants, formateurs, réseaux d'économie sociale) pour accompagner la transition.

#### **11.03 Constitution des comités**

- Les comités permanents prévus à l'article 6.05.2 sont constitués dans les six (6) mois suivant l'adoption des présents amendements.
- Durant la période de transition, les comités peuvent fonctionner avec un nombre de membres inférieur au minimum prévu, pourvu qu'ils comptent au moins deux (2) membres.

#### **11.04 Révision des politiques**

Toutes les politiques, procédures et documents internes de l'organisation sont révisés dans les douze (12) mois suivant l'adoption des présents amendements pour assurer leur conformité avec les nouvelles dispositions.

### **Article 12 – Entrée en vigueur des amendements**

#### **12.01 Entrée en vigueur**

Les présents amendements entrent en vigueur dès leur adoption par résolution extraordinaire des membres lors d'une assemblée générale extraordinaire, conformément aux exigences de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et de l'article 2 du règlement général.



### **12.02 Dépôt et enregistrement**

Le secrétaire de l'organisation procède, dans les soixante (60) jours suivant l'adoption des présents amendements, au dépôt des documents requis auprès du Registraire des entreprises du Québec et de toute autre autorité compétente.



## CERTIFICATION

NOUS CERTIFIONS que les présents amendements aux statuts et règlements généraux d'IDÉES-AFRIQUE ont été:

- Proposés par le conseil d'administration le 29 jour de novembre 2025
- Adoptés par résolution des membres lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 jour de novembre 2025

Daté le 20 / 12 / 2025

Président Directeur Général

**Dr. Raoul Tamekou Tsowa, Ph.D.**

Secrétaire général

**Dr. Jean Roger Nguema Abessolo, Adm.A.**





## ANNEXE A – TABLEAU DE CONCORDANCE

<b>Modification</b>	<b>Article concerné</b>	<b>Nature de la modification</b>
<b>Mission et vision</b>	Ajout Article 1.08	Ajout d'un nouvel article
<b>Économie sociale</b>	Ajout Article 1.09	Ajout d'un nouvel article
<b>Comités</b>	Remplacement Article 6.05	Remplacement complet
<b>Dispositions transitoires</b>	Ajout Article 11	Ajout d'un nouvel article
<b>Entrée en vigueur</b>	Ajout Article 12	Ajout d'un nouvel article



## **ANNEXE B – CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (INDICATIF)**

### **Mois 0-3:**

- Formation du CA et des dirigeants sur l'économie sociale
- Élaboration du plan de transition détaillé
- Début de la constitution des comités permanents

### **Mois 3-6:**

- Constitution complète des cinq comités permanents
- Adoption des mandats de chaque comité
- Début de la révision des politiques internes

### **Mois 6-12:**

- Mise en place des mécanismes de gouvernance démocratique
- Développement du système de comptabilité sociale
- Finalisation de la révision des politiques
- Adhésion aux réseaux d'économie sociale

### **Mois 12-24:**

- Déploiement du modèle de tarification modulée
- Développement des partenariats stratégiques
- Constitution progressive de la réserve financière

### **Mois 24-36:**

- Évaluation de la transition
- Ajustements et consolidation
- Production du premier rapport d'impact social complet